

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	8 (1943-1946)
Heft:	1
Artikel:	Le pasteur et bibliothécaire genevois Jean-Ami Martin-Gourgas (1736-1807) et ses correspondants (J.-J. Rousseau, Mme Necker-Curchod, Mme de Staël, Félix Desportes, Pierre Prevost, etc.)
Autor:	Gardy, Frédéric
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1002598

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PASTEUR ET BIBLIOTHÉCAIRE GENEVOIS

JEAN-AMI MARTIN-GOURGAS
(1736-1807)

ET SES CORRESPONDANTS

(J.-J. ROUSSEAU, M^{me} NECKER-CURCHOD, M^{me} DE STAËL,
FÉLIX DESPORTES, PIERRE PREVOST, ETC.)

PAR

FRÉDÉRIC GARDY

ABRÉVIATIONS

- AEG = Archives d'Etat de Genève.
R. V. C. = Registres de la Vén. Compagnie des pasteurs (déposés aux
AEG).
CC = Conseil des Deux-Cent.
-

LE PASTEUR ET BIBLIOTHÉCAIRE GENEVOIS
JEAN-AMI MARTIN-GOURGAS
(1736-1807)

Les lettres et documents publiés dans ce mémoire sont pour la plupart conservés dans un album de famille, qui a été mis très obligeamment à notre disposition par le Dr Henri Revilliod, à qui nous exprimons notre vive reconnaissance.

Cet album, constitué par Jean-François, dit John Revilliod-Faesch (1786-1867) et complété par ses descendants, contient entre autres une série de lettres adressées à Jean-Ami Martin, ancêtre par les femmes de la famille Revilliod, sa fille, M^{me} J.F. Passavant, ayant eu à son tour une fille qui devint M^{me} Faesch et une petite-fille qui fut M^{me} Revilliod-Faesch.

Les deux fils de J.A. Martin n'eurent pas de descendance mâle.

Dans l'album se trouvent aussi des documents plus récents : une lettre de Liszt, écrite à l'âge de vingt ans, quelques pages de Rodolphe Toepffer, etc., dont nous n'avons pas eu à faire état ici.

Jean-Ami Martin n'est point un inconnu, mais est peut-être un peu oublié, bien que son collègue Senebier lui ait consacré une notice étendue¹ en tête d'un ouvrage posthume de Martin

¹ Cette notice est anonyme, mais J.-P. MAUNOIR, dans son *Eloge historique de Senebier* (Paris et Genève, 1810, p. 42), nous apprend que celui-ci en est l'auteur.

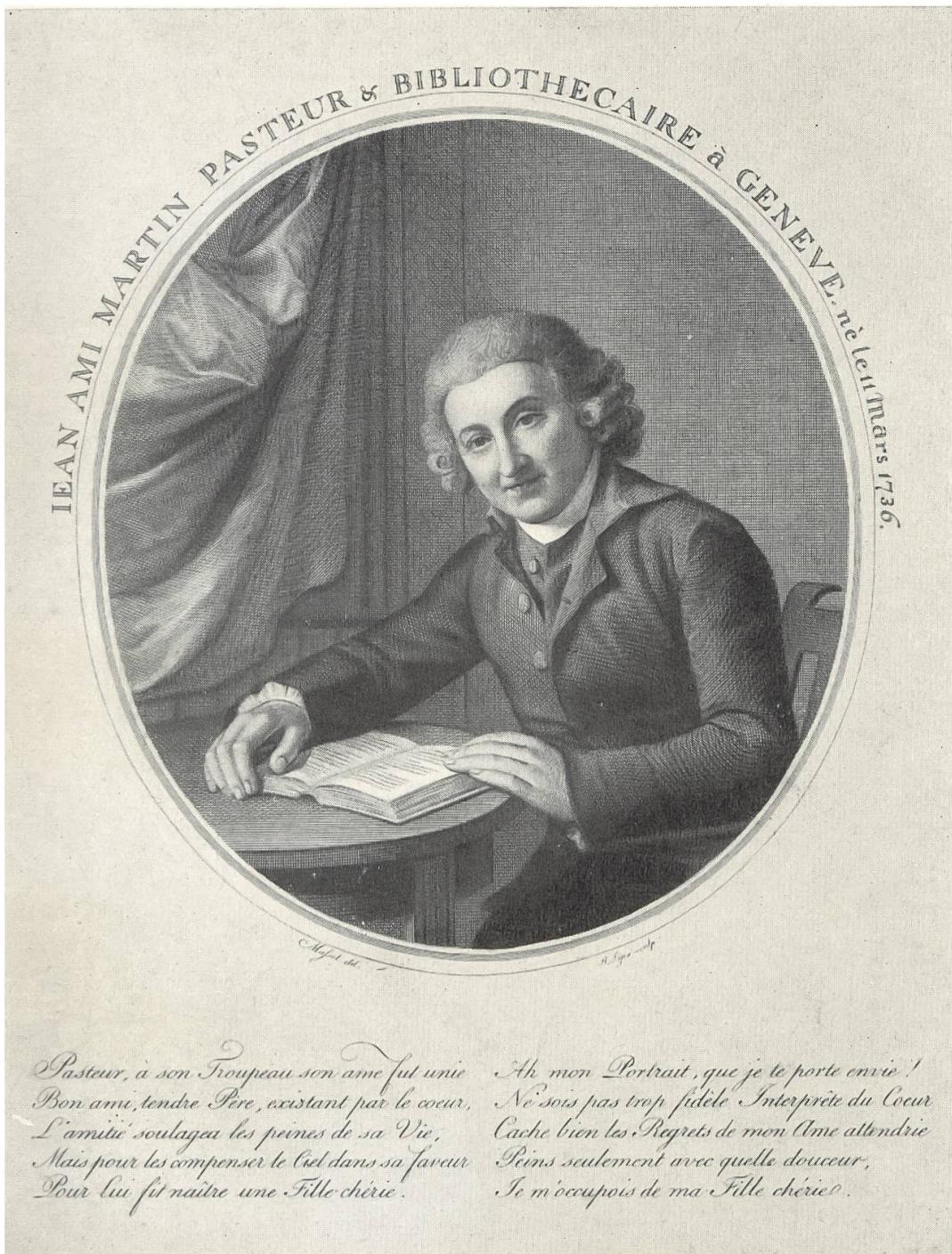
intitulé : *Dévoitions à l'usage des familles*, paru en 1810, et bien que des historiens récents, Alex. Guillot, Henri Heyer, Charles Borgeaud, aient rappelé les événements principaux de sa carrière, ceux qui lui ont valu une grande notoriété de son temps, c'est-à-dire la visite que fit Bonaparte en 1797 à la Bibliothèque de Genève, dont Martin était alors un des bibliothécaires, et surtout le rôle qu'il joua, comme président du Consistoire de Genève, au sacre et au couronnement de ce même Bonaparte en décembre 1804, et qui fut le point culminant de sa carrière¹.

Né à Genève le 13 mars 1736, Jean-Ami Martin était fils de Théophile Martin et de Madeleine de Chapeaurouge. S'étant voué à la théologie, il fit ses études dans sa ville natale². Quand elles furent achevées, il se trouva en avance sur le plan officiel, puisqu'il dut demander en avril 1758 une dispense d'âge pour être admis à l'examen du saint ministère et que la Compagnie des pasteurs la lui refusa, parce que, dit le procès-verbal, « il n'était pas dans le cas d'obtenir une dispense entière de deux ans » (J.-A. Martin n'avait en effet que vingt-deux ans et l'âge requis était vingt-quatre ans). Il revint à la charge en septembre, en alléguant cette fois un motif qui leva les scrupules de la Compagnie :

« Le modérateur a rapporté qu'il a eu la visite de Mr. Martin étudiant en théologie, lequel est dans la 5^{me} année de ses études théologiques, qui a rendu toutes ses propositions et soutenu ses thèses, et qui se trouve apelé en Hollande à une place de gouverneur d'un jeune gentilhomme qui lui sera très avantageuse, ce qui lui fesoit demander dispense d'âge pour être reçu au ministère. Opiné en l'absence de ses parens, on a résolu de se convoquer à la huitaine pour délibérer sur cette demande. »

¹ Pour retracer les principales étapes de sa vie, nous nous sommes servi des ouvrages des auteurs que nous venons de citer, des minutes de notaires conservées aux Archives d'Etat et surtout des Registres de la Compagnie des pasteurs, que les Autorités ecclésiastiques ont bien voulu nous autoriser à consulter.

² Il est inscrit dans le *Livre du Recteur* (p. 248), à la date de 1750, avec cette mention : Johannes Amadeus Martin Genevensis (Theol. 12 junii 1754).



Et, à la séance suivante :

« . . . Passant ensuite à la demande de Mr. Martin proposant, pour laquelle on étoit convoqué, ses parens ont donné liberté, et Mess^{rs} les professeurs en théologie ayant rendu un bon témoignage de ses études et de son assiduité aux leçons, on lui a accordé la dispense d'âge qu'il a demandée, sous la réserve ordinaire de ne prendre rang qu'à l'âge de 24 ans, et il a été admis à commencer ses examens pour le St. Ministère le vendredi 24^e nov., après qu'on a eu fait son grabeau de mœurs à haute voir et par balottes, dans lequel il a été approuvé. Mons^r le Modérateur a été chargé de communiquer cette dispense à Mons^r le 1^{er} Sindic ¹. »

Le 15 décembre, l'étudiant subit son examen de théologie et d'histoire ecclésiastique devant la Compagnie et lit un discours de morale. La Compagnie le juge digne d'être reçu au saint ministère et, le 20 décembre, il est solennellement consacré.

En janvier 1759, Martin, sur le point de partir pour la Hollande, demande un témoignage à la Compagnie, qui lui en accorde un très honorable.

Sur ce séjour en Hollande, les seules informations nous sont données indirectement par une lettre que la mère de Jean-Ami lui écrivit de Genève, le 23 mai 1759, et une que lui écrivit son père le 16 juin. Elles lui sont adressées chez M. Calkoen, secrétaire de la ville d'Amsterdam ², où il exerçait les fonctions de précepteur. On voit d'après la lettre de son père qu'il prêcha en différents lieux. Il résulte des allusions faites par sa mère qu'il était alors fiancé avec une demoiselle Fanny M. ; mais ce projet d'union n'eut pas de suite.

D'Amsterdam, le jeune homme se rendit à Paris. Là il eut l'occasion d'entrer en relations avec J.-J. Rousseau, ainsi qu'en témoignent deux lettres de ce dernier à Martin, qui figurent dans l'album Revilliod ³. Elles font allusion à la discussion

¹ R. V. C., 29 septembre et 6 octobre 1758.

² Il s'agit d'Abraham Calkoen (1729-1796), qui fut secrétaire de la ville d'Amsterdam de 1748 à 1766 (*Nieuw Nederlandsch biographisch Woordenboek*, t. III, col. 194).

³ Elles ont été publiées, avec un commentaire, par Eug. RITTER, dans le *Bull. prot. franç.*, 49^{me} année, 1900, p. 254 et suiv., et reproduites dans la *Correspondance générale de J.-J. Rousseau*, t. IV, p. 308 et suiv. La première est datée de Montmorency, 8 sept. 1759, et la seconde du même lieu, « ce vendredi 14 » [septembre (?) 1759]. Sur la date de cette dernière, voir la note de Th. Dufour, *ibid.*, p. 309.

qu'avait provoquée l'article *Genève* de l'Encyclopédie, rédigé par d'Alembert, et à la réponse que celui-ci avait faite à la *Lettre sur les spectacles*, réponse à laquelle était jointe la *Déclaration des pasteurs de Genève*, accompagnée de quelques notes qui étaient du cru de d'Alembert. Martin avait composé un écrit pour réfuter ces notes et l'avait soumis à Rousseau. Dans sa seconde lettre, Rousseau lui fait quelques critiques et lui donne des conseils. Il lui dit entre autres :

« En tout j'en ai été fort content, je ne sais si tout le monde en trouvera la doctrine bien orthodoxe, mais je sais bien qu'on y verra partout les sentimens d'un honnête homme et d'un vrai chrétien. Cependant je crois qu'il convient de ne donner cet ouvrage au public qu'après avoir bien consulté M^{rs} vos collègues, à cause des conséquences. »

Quelque temps après, Martin, revenu à Genève, écrit à Rousseau, une longue lettre¹ qui montre chez ce jeune homme de vingt-quatre ans une grande maturité d'esprit. Après lui avoir exprimé son estime et le regret que Rousseau se soit retiré loin de ses concitoyens, Martin termine sa lettre ainsi :

« J'attends impatiemment quelque nouvelle production de votre génie ; je vous revois dans vos ouvrages, je m'instruis, je m'anime au bien, lors même que je ne suis pas du même sentiment que vous. Il paroît que nos querelles ecclésiastiques sont finies ; la modération de notre Clergé a mis fin au scandale. Je montrai à quelques pasteurs le manuscrit que j'avois laissé entre vos mains ; ils me conseillèrent de garder le silence ; je l'ai fait par égard pour leur avis, et par amour pour la paix ; je me suis contenté de l'envoyer à Paris à quelques uns de nos frères qui me l'avoient demandé ; je n'en ai pas entendu parler depuis. Mais vous, Monsieur, j'ai ouï dire que vous vous proposez d'écrire sur la tolérance. Le projet est digne de l'ami des hommes. Je voudrois voir de votre main le catéchisme de l'homme de bien et celui du vrai chrétien, et imprimer dans mon cœur l'un et l'autre. »

¹ Publiée également par RITTER, *loc. cit.* et dans la *Corresp. générale*, t. IV, p. 311. — L'original de cette lettre a disparu, mais il en existe une copie de la main de Rousseau à la Bibliothèque de Neuchâtel. Selon un renseignement qui nous a été fourni obligamment par le bibliothécaire de Neuchâtel, M. A. Bovet, cette copie n'a pas été datée par Rousseau, et nous ne savons pourquoi Eug. Ritter lui attribue la date du 24 août 1760 (date qui a été reportée par Ch. Robert au crayon sur la copie de Neuchâtel). La *Corresp. générale* propose : « fin 1759 », ce qui nous paraît plus vraisemblable.

Au début de 1760, notre jeune théologien était de retour à Genève. L'album Revilliod nous le montre en correspondance dès cette date avec Susanne Curchod. Sans doute le proposant avait-il eu l'occasion d'aller prêcher à Crassier, d'y faire la connaissance de la future Madame Necker et d'y engager, comme beaucoup d'autres, si l'on en croit M. P. Kohler¹, un flirt d'ailleurs innocent et sans conséquence avec cette jeune personne sentimentale. Le fait est que, en mars 1760, Susanne Curchod remercie Martin des condoléances qu'il lui a adressées à l'occasion de la mort de son père. Une autre lettre sans date doit être de la même époque, puisqu'elle est adressée à « Monsieur Martin, proposant, aux ruës basses d'en haut, au bas du terralier, près de l'écu d'or, à Genève ». C'est une épître sur le mode lyrique et allégorique en usage à cette époque, contenant des vers en réponse à ceux que Martin lui avait envoyés. En voici le début :

Monsieur,

« Dans ce lieu toujours solitaire
 Mes jours coulent rapidement
 Je sacrifie l'art de plaire
 A celui d'aimer tendrement.

« Ne vous imaginés pas que je m'amuse à filer le parfait amour avec un de ces aimables cavaliers qui troublent quelquefois ma solitude, comme par exemple le jeune et galant berger que vous m'expédieras l'autre jour, oh que non.

(Suivent douze vers où elle dit préférer l'amitié à l'amour.)

« Oui c'est en vain que vous me ventés les charmes et les flèches du petit amour que vous avés vû passer à califourchon, il ne fera aucune brêche à mon insensibilité, à moins qu'il ne puisse m'inspirer des vers aussi charmants et aussi délicats que ceux que votre muse genevoise vous dicte, je ne sai pour lors ce que je ne ferois pas pour posséder cet heureux talent; vous trouvés quelque rapport entre Crassi et Cythère, mais il me paroît à bien plus juste titre que votre veine vaut mieux que tous les habitans du Parnasse ensemble... »

La lettre continue sur ce ton pendant une page.

¹ *Mme de Staël et la Suisse* (Lausanne et Paris, 1916), p. 10.

En décembre 1760, M^{me} Curchod félicite le jeune homme de ses fiançailles avec M^{me} Gourgas. En janvier 1765, elle s'excuse auprès de son correspondant de ne pas lui avoir annoncé son mariage avec Mr Necker, qu'il a appris indirectement¹. Elle ajoute :

« Dans tous les tems vous m'avez été cher et ce n'est pas au moment où je deviens plus semssible (*sic*) encore que je renoncerois à un de mes plus doux penchants. Je vous dois de la reconnaissance et je vous ai donné à sa place de la plus tendre amitié... »

L'année suivante (11 août 1766), après des témoignages d'amitié et quelques détails sur sa vie à Paris, elle lui dira :

« [J'ai] un mari que j'adore, un enfant qui fait nos délices. »

Et après s'être plainte de sa santé languissante, elle ajoutera :

« Vous avez très bien fait de ne plus courir à une carrière au dessus de vos forces physiques... »

La correspondance, interrompue pendant plus de vingt ans, reprend en 1788 et plusieurs lettres s'échelonnent de 1788 à 1793. Il y est question d'événements ou d'affaires de famille. Martin sollicite son amie en faveur de son fils ou de son neveu. M^{me} Necker se récuse aimablement. Elle fait de nouveau allusion à la santé de Martin :

« J'ai souvent gémi, lui écrit-elle², sur les effets de votre mauvaise santé, qui me privoit du plaisir de votre société. »

Dans la dernière, datée de Rolle, 10 février 1793, elle remercie Martin de sa lettre, qui, dit-elle, « a répandu de la douceur dans l'âme de M. Necker abreuvée de tant d'amertume³. »

* * *

Le 25 janvier 1761, le jeune pasteur avait épousé Jeanne-Elisabeth Gourgas, fille de Jean-Louis, bourgeois de Genève.

¹ La lettre n'a pas été datée par son auteur, mais, comme c'est le cas pour la plupart des lettres à lui adressées, Martin a ajouté la date.

² Le 13 sept. 1792.

³ Peut-être conserve-t-on, au château de Coppet, des lettres de Martin. Les circonstances ne nous ont pas permis de nous informer.

Le contrat de mariage, passé le 23 janvier chez le notaire Delorme¹, témoigne des relations des deux époux dans la bonne société genevoise et d'une situation financière avantageuse. L'épouse se constitue en dot la somme de 22.000 livres argent courant de Genève, soit 77.000 florins, provenant de ses droits sur l'hoirie de son père, tandis que le père de l'époux constitue à son fils une avance d'hoirie de 30.000 livres.

Le père de l'épouse, Jean-Louis Gourgas, reçu bourgeois en 1725, décédé en 1756, avait laissé à sa veuve et à ses quatre enfants des biens estimés à la somme de 142.834 livres, sur lesquelles sa veuve revendique pour sa part 53.854 livres. Cette fortune était constituée en partie par une propriété sise à Plainpalais, entre l'avenue du Mail et le chemin tendant aux Savoises². Cette propriété, arrondie par des acquisitions subséquentes de M^{me} Gourgas mère, resta en indivision jusqu'en 1770, date à laquelle M^{me} Martin et son frère Jean-Louis s'en rendirent propriétaires, en en laissant la jouissance à leur mère. Lorsque la fille de Jean-Ami Martin épousera en 1783 Jean-François Passavant, bourgeois de Bâle, négociant à Genève, son père lui constituera en dot la somme de 20.000 livres représentée par les jardins, maisons et bâtiments appartenant à M^{me} Martin-Gourgas et sis à Plainpalais, sous réserve que J.-A. Martin et sa femme en auront la jouissance pendant six ans. M^{me} Passavant devra vendre cette propriété en 1792³, après que la Société Passavant, Bertrand & C^{ie}, qui s'occupait surtout d'affaires de banque, eut suspendu ses paiements, d'ailleurs dans des conditions tout à fait honorables⁴.

En 1797, ce sera le tour de son frère, Jean-Louis Gourgas, de se voir obligé de céder sa part à sa sœur Catherine, par suite de revers de fortune.

¹ AEG, min. not. J.-L. Delorme, vol. 27, p. 138.

² Voir l'acte de partage de l'hoirie de J.-L. Gourgas, passé le 18 déc. 1760. *Ibid.*, p. 47 et suiv. — Le nom de Gourgas a été donné à une rue de ce quartier, sans doute en mémoire de Pierre-Henri Gourgas, qui fit partie, comme syndic, du gouvernement de la Restauration, et qui était le beau-frère de Martin.

³ Voir AEG, min. not. Chenaud, vol. 22, p. 533 ; l'acte de vente est du 3 sept. 1792.

⁴ Il résulte d'autres actes que M^{me} Martin-Gourgas possédait aussi un immeuble au Grand-Mézel. Voir AEG, min. not. C.-G. Flournois, vol. 52, 1783, p. 529 et 543.

De son union avec Jeanne-Elisabeth Gourgas, Martin aura trois enfants : deux fils et une fille. Nous venons de parler de cette dernière ; l'aîné des deux fils, Théophile, sera professeur de droit à l'Académie de Genève de 1788 à 1795¹ ; le cadet, Henri, mourra jeune au service étranger. Ni l'un ni l'autre n'ont laissé de descendants.

* * *

Revenons maintenant à la carrière ecclésiastique de Jean-Ami.

Quelques mois après son mariage, en septembre 1761, il est approuvé comme ministre catéchiste, c'est-à-dire chargé de l'instruction des catéchumènes. En mars 1763, il est nommé pasteur à Chêne. Deux ans plus tard, étant tombé malade, il dut solliciter un congé — un soulagement, comme on disait alors — de plusieurs semaines. Ce n'est pas la seule mention d'un état de santé déficitaire qui entraîna souvent le ministre Martin dans ses occupations. Nous avons vu Susanne Curchod y faire allusion à plusieurs reprises. Il semble qu'il ait souffert en particulier de ce que nous appellerions aujourd'hui des crises de neurasthénie. La plus grave se produisit au début de 1769, alors que Martin était pasteur en ville depuis deux ans et demi. Voici en effet ce qu'on lit dans les procès-verbaux de la Compagnie le 6 janvier 1769 :

« Mr Martin a dit qu'il désireroit fort être toujours attaché au service de l'Eglise, mais qu'il se trouve dans un état de foiblesse et de découragement qui ne lui permet pas de bien remplir toutes ses fonctions et lui fait souhaitter d'obtenir sa décharge.

« Ayant donné liberté avec ses parens, on a compati à l'état de santé de Mr Martin et l'on a avisé de lui témoigner que la Compagnie reconnoit en lui un digne pasteur plein de talens et de piété et qui jouit dans le troupeau d'une grande considération, que si sa santé est affoiblie, nous en espérons le rétablisse-

¹ Cf. Ch. BORGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève*. [T. I:] *L'Académie de Calvin* (Genève, 1900), p. 528.

ment, et que pour y contribuer, on lui accorde le soulagement de ses fonctions de la chaire jusqu'aux censures de Pâques ; mais que connaissant le désir qu'il a d'être utile, la Compagnie d'ici à quinze jours pourra prendre quelque mesure qui conciliera l'intérêt de sa santé avec ce désir. »

Huit jours après, la Compagnie lui accorde une demi-place de semainier à Saint-Gervais, qu'il échangera, quelques mois plus tard, contre une demi-place de catéchiste.

Les termes du procès-verbal montrent déjà alors les sentiments d'estime que la Compagnie éprouvait pour Martin et qu'elle manifeste chaque fois qu'elle est appelée à délibérer sur une demande analogue. On discerne par là combien le jeune ministre a su se faire apprécier. La considération dont il jouit parmi ses collègues ne fera que grandir.

Mais cette demi-charge était encore trop lourde pour Martin, qui se vit obligé de solliciter, l'année suivante, un poste à la campagne :

« Mr le Modérateur a rapporté qu'il avoit eu la visite de Mr Martin, qui lui a dit que l'état de sa santé l'obligeoit nécessairement à renoncer pour quelques tems au ministère de la ville et à se présenter pour l'église de Vandouvres ; qu'il espéroit que la Compagnie voudroit bien agréer qu'il ne vint pas faire lui même cette demande, veu qu'il cragnoit d'être trop émeu en la faisant. Il lui a remis une lettre pour la Compagnie dans laquelle il expose ses motifs. Après la lecture de cette lettre, les parens de Mr Martin ayant donné liberté, on a fait un premier tour de délibération sur ce sujet. Quoique l'on ait préveu que cette demande, qui est une chose nouvelle, feroit naître diverses questions embarrassantes, cependant comme Mr Martin est convaincu que sa santé ne peut se rétablir que par ce moyenn, la Compagnie, désirant de conserver un si digne pasteur et de lui agréer, a accepté sa présentation pour Vandouvres¹. »

Le voici donc de nouveau pasteur à la campagne.

Notons en passant un signe de l'importance que le Magnifique Conseil mettait à l'observation de ses prérogatives. La Compagnie devait soumettre toutes ses nominations à son approbation. Dans le cas de Martin, comme il ne s'agissait que d'une permutation, le Modérateur crut pouvoir se borner à

¹ R. V. C., 26 octobre 1770.

informer le Conseil des décisions prises ; mais il se fit admettre. Il rapporta à la Compagnie que le Conseil approuvait en entier son avis, mais avait déclaré qu'il aurait voulu être consulté auparavant, qu'il avait dessein de réfléchir sur la procédure à suivre dans des cas semblables et qu'il ferait savoir à la Compagnie le résultat de sa délibération.

En 1774, Martin demande un congé pour aller consulter « le médecin de Langnau ». Il y avait alors, en effet, à Langnau un médecin célèbre par les guérisons miraculeuses qu'il opérait, Michel Schüppach, qui attirait la foule dans la petite cité de l'Emmenthal. Nous ne savons pas quel fut le verdict du médecin, ni si la santé de Martin se trouva améliorée par ses soins.

C'est à cette époque que le Registre de la Compagnie commence à désigner Martin par le vocable « l'aîné » pour le distinguer de son jeune collègue, le ministre Jean-François Martin, dit le jeune, né en 1745.

Après avoir passé huit ans à Vandœuvres, Martin éprouva le besoin de revenir en ville pour l'éducation de ses enfants et sollicita le poste de pasteur dans la dizaine de la Madeleine, que la Compagnie lui accorda « en lui témoignant par la bouche du Modérateur l'estime et l'affection particulière dont elle est pénétrée pour lui et le plaisir qu'elle se fera toujours de lui agréer¹ ». En 1781, il passera à la dizaine de la Fusterie ; peu auparavant il avait été nommé président de la Bourse française.

* * *

L'année suivante, 1782, allait voir se dérouler des événements graves dans notre ville : la prise d'armes du 8 avril et toutes ses conséquences². C'est à cette époque que se place une des rares lettres que nous connaissons de Martin³. Datée du 21 janvier 1782, elle est adressée à « Monsieur Favre, docteur en droit,

¹ R. V. C., 17 avril 1778.

² Cf. Ed. CHAPUISAT, *La prise d'armes de 1782 à Genève* (Genève, 1932, in-8).

³ Elle est conservée à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

à Rolle », que Martin traite de cousin¹. Elle est intéressante par les aperçus qu'elle fournit sur le caractère de l'auteur et sur la situation politique à Genève :

Monsieur et cher Cousin,

J'ai renvoyé jusqu'à ce moment une réponse que la reconnaissance eut rendu très prompte, si j'en avois suivi le premier mouvement, mais espérant que vous me rendriez justice, je désirois et j'espérois pouvoir vous donner quelque nouvelle intéressante, que l'on attend à chaque courrier, et que les couriers arrivés nous laissent toujours attendre.

Enfin il faut que je vous exprime combien je suis sensible à la peine que vous avez prise de tracer à mon fils un plan d'étude qui m'a paru fait par un homme qui n'a rien laissé lui même à parcourir dans cette immense carrière, et qui est fait pour servir de guide et de modèle à tous ceux qui se proposent d'y entrer. Vous avez bien voulu ajouter à cela le petit traité de Mr. Burlamaqui qui est vraiment ce qu'il y a de mieux sur la matière. Mon fils me prie de vous exprimer aussi sa reconnaissance en vous présentant ses honneurs empressés. Je crois qu'il aimeroit mieux que son père fût docteur en droit, et docteur consommé que médiocre théologien et prédicateur. Il a raison pour ce qui le concerne, et je trouve Mrs. vos fils bien heureux d'avoir un instituteur tel que vous, quand moi-même je sens que je ne suis plus bon à rien, par l'infidélité de la mémoire, et la faiblesse de la tête, et mes plus vifs regrets sont pour mes enfans, ils avoient encor besoin de moi, et j'ai cessé de vivre pour eux avant que de mourir. Je fais semblant encor de travailler avec le cadet, plutôt pour le suivre que pour l'aider ; cela ira bien tant qu'il ne s'appercevra pas de mon inutilité.

Il n'y a de statu quo que dans les nouvelles de la Cour (?) ; d'ailleurs tout va son train fort paisiblement, l'élection du Deux Cent en est à la troisième division, la réélection s'est fait aujourd'hui, Mrs. Lullin, Dunant, Jolivet et Gourgas ont été exclus, à leur place et par intérim Mrs. Saladin, De Vinci, Jallabert et Achard ont été retenus. Ces quatre doivent demander leur décharge ce soir, et l'on aura pour les remplacer outre Mrs. Lullin et Dunant qui rentreront, Mrs. Michely et Naville. Je suis fâché de l'exclusion de mon beau-frère², accoutumé

¹ Je n'ai pas pu déterminer le degré de parenté des deux familles. Le destinataire est très probablement Jean-Marc-Louis Favre (1733-1793), né à Rolle, docteur en droit et membre du Conseil de sa ville natale (Cf. de MONTET, *Dictionnaire biogr. des Vaudois et des Genevois*, t. I, p. 310).

² Pierre-Henri Gourgas.

à ce genre d'occupations ; je crains pour lui l'ennui, le désœuvrement et le dégout du pays ; il me reste cependant encor l'espérance d'un retour, mais je n'ose trop m'y confier. On annonce des événemens intéressans pour le mois prochain, et si ce qu'on dit est vrai, l'impatience des Natifs pourroit les accélérer—*patienza, pazienza.* Je crains bien que l'on annonce encore quelquefois avant que nous voyons réaliser quelque chose. Cependant Mrs. les députés de Zurich et de Berne, convaincus de leur inutilité, sont partis il y a trois jours. Nous voilà livrés à nous mêmes, et la pauvre République est comme une frêle nacelle battue des vents ; où vont-ils l'emporter ? Dieu veuille en être le pilote, et la conduire heureusement au port.

Au milieu des agitations générales, les événemens particuliers font peu de bruit. On mit il y a deux jours en prison le Sr Nouffer libraire, habitant, à la réquisition de Mr le Résident, pour avoir imprimé et envoyé en France trois ouvrages injurieux contre le Roi, le Ministère, et l'administration. C'est le *Pou françois*, le *Supplément à l'Espion anglois* et la *Vérité dévoilée au Gouvernement*. On a trouvé chez le dit Nouffer le délit ; la procédure suit. J'ignore quelle sera l'issüe.

Point de nouvelles de France, mais on est sans inquiétude à cet égard. Je ne sais si le courrier d'aujourd'hui n'aura rien apporté ; on parle toujours d'une démarche de la part des Natifs. Je crois qu'ils se réduiront à presser le Comité Représentant de leur tenir parole, et celui-ci s'adressera peut-être pour cet objet au Conseil qui aura une belle occasion de se réunir en s'expliquant, mais qui probablement prendra le parti de temporiser.

Au moment où je ferme ma lettre je reçois votre billiet ; vous trouverez ici ma réponse et ma justification.

Mes honneurs empressés, je vous prie, à notre chère Cousine, et amitiés à vos enfans.

J'ai l'honneur d'être avec un vrai dévouement
Monsieur et cher Cousin,
Votre très humble et très affectionné serviteur
MARTIN-GOURGAS, Past.

La Compagnie ne resta pas inactive dans les circonstances si pénibles que traversait la cité, et elle s'entremit pour rétablir la paix. A cette occasion, Martin la repréSENTA auprès des révolutionnaires genevois comme auprès des généraux commandant les troupes étrangères qui investissaient la ville. La Compagnie obtint un délai pour l'entrée de celles-ci dans Genève, ce qui

permit aux révolutionnaires de renoncer au dernier moment à s'y opposer à main armée¹.

Martin prendra une part importante aux débats relatifs à l'organisation du culte, qui occupa la Compagnie pendant plusieurs mois en 1785 et en 1786 ; il fit partie de la Commission qu'elle chargea de rédiger les remarques à présenter sur le règlement élaboré par le Conseil et qui remit à celui-ci de nombreux mémoires². La discussion aboutit à un *Règlement sur les fonctions et le nombre des spectables pasteurs*, approuvé par le CC le 19 mai 1786.

Lors de l'émeute que provoqua en janvier 1789 l'augmentation du prix du pain, malencontreusement décrétée par le Conseil le 26, émeute au cours de laquelle il y eut des tués et des blessés, la Compagnie, et Martin en particulier, eurent de nouveau l'occasion d'intervenir. Il fut l'un des députés que la Compagnie envoya au Conseil dès le 27 pour lui offrir ses services et le conjurer de retirer sa publication de la veille, c'est-à-dire de rétablir le prix du pain au taux précédent, ce à quoi le Conseil se décida dès le lendemain.

Le Registre de la Compagnie retrace en termes émus le rôle efficace joué par quelques-uns des ministres :

« Mr Claparède a proposé de consigner dans nos Registres le nom de MM. les pasteurs Martin l'aîné, Peschier le jeune et Senebier comme s'étant distingués dans les journées des 29 et 31 derniers par une activité, un courage et un dévouement extraordinaires, Mr Peschier le jeune ayant sauvé la vie le mardi à un des principaux chefs du Régiment et prévenu par là de très grands malheurs, M^{rs} Martin l'aîné et Senebier ayant empêché le jeudi l'entrée de la populace échauffée dans la caserne et par là même l'effusion du sang qui auroit eu lieu, s'il n'y avoit eu une barrière entr'elle et le Régiment. Dont opiné en deux tours, l'avis a été de reconnoître les services signalés qu'ils ont rendus, de les remercier très particulièrement de leur intrépidité et de leur patriotisme et de perpétuer ainsi le souvenir d'actions si généreuses et si dignes d'éloges³. »

¹ Voir : Alex. GUILLOT, *Du rôle politique de la Compagnie des pasteurs de Genève dans les événements de 1781 et 1782* (Genève, 1893, in-16, 54 p.).

² Annexé au R. V. C. de 1786 (p. 509), se trouve, de la main de Martin, le « Précis de ce qui fut dit, sur des notes, dans la séance du CC du 5 may 1786, par Martin l'aîné, un des députés de la Compagnie » (3 p.).

³ R. V. C., 13 février 1789.

De leur côté, le Conseil et le premier Syndic témoignent à la Compagnie toute leur reconnaissance des services rendus dans ces tristes circonstances par les pasteurs en général et par quelques-uns en particulier.

* * *

En 1790, Martin est nommé bibliothécaire en remplacement de Diodati, qui est décédé¹, et il est chargé d'achever le catalogue que celui-ci avait commencé avec Senebier. Nous reviendrons plus loin sur son activité dans ce domaine.

Les années qui suivirent allaient apporter à Martin des chagrins d'ordre domestique, auxquels les événements politiques ajoutèrent de graves soucis et de lourdes responsabilités.

A la fin de l'année 1790, Martin apprend le décès de son fils cadet, Henri, mort au service de Prusse. Les minutes du notaire Mallet nous ont conservé l'acte de décès en allemand, avec sa traduction, accompagnés de la note suivante :

« L'an 1791, et le 29 mars, je, notaire à Genève soussigné, certifie qu'à la réquisition de Sp^{ble} Jean-Ami Martin, pasteur de l'Eglise et citoyen de cette ville, j'ai annexé au présent régitre de mes minutes pour y avoir recours... un certificat mortuaire de Mr Henri Martin son fils, fait en langue allemande ; à la suite duquel moi notaire en ai mis la traduction françoise... »

(Signé) : G. MALLET.

La traduction est libellée comme suit :

« Par le régitre d'Église tenu et conservé dans la Principauté évangélique et Eglise de paix² à Jauer³, il appert que le très noble Chevalier Mr Henry Martin de Gourgas, qui étoit lieutenant au service du Roi de Prusse dans le bataillon de Thadden, Infanterie légère, est mort le 13 décembre 1790, âgé de 23 ans, et a été enseveli dans la Cour de l'église⁴ de cette ville le 16 du même

¹ A Genève, les bibliothécaires, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, furent toujours des pasteurs.

² En allemand : Friedenskirche.

³ Jauer est une ville de Silésie.

⁴ En allemand : Kirchhof, qu'il faut traduire par cimetière.

mois, avec les honneurs militaires, une triple salve, le son des cloches, un discours prononcé près de son tombeau par le prédicateur du régiment et un nombreux convoi de MM. les Commandeurs du bataillon, chefs de compagnie et officiers et autres personnes de marque de l'état militaire et civil.

Attesté la vérité du certificat mortuaire ci-dessus.

Jauer, 28 janvier 1791.

(Signé) : Jean-Gottlieb LUDVIG,
Inspecteur et pasteur.

La signature de Ludwig est légalisée par l'auditeur de justice du bataillon de Thadden au service du roi de Prusse, nommé Gotholt. Elle est accompagnée du sceau du bataillon.

En 1792, ce seront les déboires de son gendre qui causeront du souci à Martin.

Nous avons dit que sa fille, Jeanne-Marie-Perrette, avait épousé en 1783 Jean-François Passavant, né en 1751, bourgeois de Bâle et habitant à Genève. La même année, MM. Passavant, de Candolle, Bertrand & C^{ie} banquiers, qui s'étaient constitués en société le 15 février 1782, louaient le rez-de-chaussée de la maison de Tournes à la Taconnerie. Les associés étaient Jean-Augustin-Pyramus de Candolle-Boissier — qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre botaniste, dont il était le cousin — et Simon Bertrand, et la compagnie était formée par un certain nombre de citoyens genevois notables. En 1788, de Candolle se retirait de la Société qui prenait le nom de Passavant, Bertrand & C^{ie}. Malheureusement, elle s'était lancée dans la spéculation sur les fonds français et en particulier sur les rentes viagères. En 1792, elle fut obligée de suspendre ses payements. La liquidation fut longue et compliquée et donna lieu à de nombreux actes notariés. Dans l'un d'eux, dressé par le notaire Jean Binet¹, le 1^{er} juillet 1796, figure une déclaration établissant la parfaite honorabilité de Passavant ; mais la déconfiture de sa maison de banque avait obligé sa femme, comme nous l'avons vu, à se défaire de sa propriété de Plainpalais.

J.-F. Passavant était allé s'établir à Paris, mais il dut fuir cette ville en 1794. Il retourna alors dans sa ville natale, où il

¹ AEG, min. not. Jean Binet, vol. 62, p. 305.

fonda la maison de banque Passavant & C^{ie} ¹. Dès lors, Martin se rendra assez fréquemment à Bâle.

* * *

Les mouvements révolutionnaires et la Terreur à Genève allaient mettre de nouveau Martin en évidence. On lit en effet, à la date du 13 août 1794, dans le *Registre de la Compagnie*, rédigé d'une façon inusitée :

« La Compagnie présidée par le citoyen Martin l'aîné.

« La Compagnie ne s'étant point assemblée depuis le 18 juillet, le Conseil Administratif s'est adressé en diverses occasions au cit. Martin l'aîné, qu'il paroît avoir considéré comme Modérateur, et en cette qualité il a présidé aujourd'hui la Compagnie. »

Suit une note rappelant l'insurrection du 19 juillet, la suppression partielle du culte qui en était résultée, etc.

A l'occasion de ces événements, Martin dut être péniblement éprouvé dans ses sentiments de père et de citoyen par la conduite de son fils Théophile, le professeur de droit à l'Académie, qui s'était affilié au parti révolutionnaire et fit même partie du premier Tribunal révolutionnaire ². Plus tard, Martin fera de nombreuses démarches, auprès de personnages importants, en faveur de son fils, qui, en 1805, sollicite une place ; on en retrouve l'écho dans plusieurs lettres et billets de P. Prevost, Boissy d'Anglas, Darbaud et autres.

L'année suivante, à l'occasion d'un congé demandé par Martin, la Compagnie lui décerne un nouveau témoignage d'estime :

22 mai 1795. « (La Compagnie) a accordé au cit. Martin l'aîné le congé qu'il a demandé pour un voyage en Suisse de quelques semaines, pendant lequel elle reconnoitra, en pourvoyant à ses fonctions, une partie des services qu'il n'a cessé de lui rendre, soit dans ces derniers tems, soit dans les circonstances les plus orageuses. »

* * *

¹ Cf. *D. H. B. S.*, s.v. Passavant.

² Cf. Ed.-L. BURNET, *Le premier Tribunal révolutionnaire genevois* (*M. D. G.*, t. XXXIV), p. 242-243 et *passim*.

Vint, quelques mois après, la menace de l'annexion, à laquelle Martin ne pouvait pas rester indifférent. En mars 1798, il faisait part à Pierre Prevost d'une suggestion sur la conduite à tenir pour écarter cette menace¹. Celui-ci lui répondit le 19 mars, le jour même où fut élue la Commission extraordinaire², par la lettre suivante, qui nous a été conservée dans l'album Revilliod et qui est un document intéressant à verser au dossier de l'annexion :

« J'ai le malheur de différer en ce moment de votre opinion. Mais dans la Commission, si elle a lieu, je pèserai mûrement pour ma part les raisons que vous m'offrez avant d'avoir un avis.

En ce moment la mienne est celle-ci :

Notre sort est décidé. Il faut s'y soumettre. Et entre ces mots *réunion* et *conquête*, il y a une si grande différence que je ne puis m'empêcher de faire mon choix. La différence quant à la sûreté est palpable. Quant à l'honneur, il y a beaucoup à dire, et l'on peut offrir des raisons de part et d'autre.

C'est si peu par des offres pécuniaires que nous pourrions espérer de changer les résolutions de la France à notre égard, qu'il y a eu des offres de ce genre faites par elle, lesquelles ont été sagement rejetées. Il est plus probable que des vues militaires et des considérations de politique systématique déterminent cette mesure. Et je ne vois pas quelles offres on pourroit y opposer. Car quant à celles qui nous viendroient à l'esprit, elles ne satisferoient pas, parce que, par la nature même des choses, elles deviendroient inutiles à l'époque du besoin.

Voilà où j'en suis, et toujours prêt à me rendre à des raisons meilleures. D'ailleurs votre avis est pour moi du plus grand poids et si je m'en écarte, ce sera avec un sincère regret... »

Le 23 mars, la Compagnie arrête « de confier à une Commission composée des citoyens Martin l'aîné, Pasteur, Martin le jeune, Picot, Peschier le jeune et Demellayer adjoint, le pouvoir de juger de ce qu'exigeront les circonstances, et de déterminer ce qu'il y aura à faire... Cette Commission est chargée de plus de prendre toutes les mesures nécessaires au bien de l'Eglise ».

¹ La lettre de Martin ne figure pas dans la correspondance de Pierre Prevost conservée à la Bibliothèque de Genève.

² Cf. Fréd. BARBEY, *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France* (Paris et Genève, 1916), p. 208. — Pierre Prevost fit partie de la Commission extraordinaire.

On lit dans le Registre du 20 avril :

« Le C[itoyen] Martin l'aîné, Président de la Commission, fait un rapport que la Compagnie veut conserver dans son intégrité¹.

« La Commission s'est assemblée plusieurs fois pour s'occuper des objets confiés à sa vigilance et à ses soins. Elle avait préparé d'avance tous les objets de détail qui devoient fixer son attention, attendant le moment où elle seroit dans le cas de se mettre en activité. Ce moment est venu plutôt (*sic*) que nous n'avions pensé et sans s'annoncer.

« Depuis lors, elle n'a pas perdu de tems, elle s'assembla lundi 16^e du courant et le résultat de sa consultation fut que les C[itoyens] Martin l'aîné et Picot² se rendroient de la part de la Compagnie chez le C[itoyen] Résident³ pour le prier d'employer son influence et ses pouvoirs au maintien de notre culte tel qu'il a été jusqu'à ce jour. Ils s'y rendirent tout de suite, et en furent reçus avec honnêteté ; il leur donna sur l'objet principal de leur mission des assurances consolantes et les chargea d'assurer la Compagnie de sa considération. »

La Commission avait ensuite chargé Martin de rédiger les articles à soumettre au Résident et Picot de développer les considérants dans une lettre. Le lendemain, elle avait approuvé les textes rédigés par ses deux délégués et, jugeant inopportun d'en référer à la Compagnie, avait chargé Martin de remettre le mémoire sans tarder au Résident et Picot de lui faire parvenir sa lettre. Ce qui fut fait le même jour, 17 avril.

La Compagnie approuva tout ce qu'avait fait la Commission.

Dans le courant du mois de mai, Martin prend une part active aux pourparlers que la Compagnie entame avec la Société économique pour l'organisation du culte. En août, il est appelé chez le Résident au sujet de l'institution du décadi, dont Desportes exige la célébration⁴. Enfin, le 14 septembre, Martin et Picot sont délégués par la Compagnie pour prendre congé du Résident et le « remercier des dispositions qu'il a témoignées pour les pasteurs de Genève et de la protection qu'il leur a accordée, le priant de nous continuer ses bons offices ».

¹ Ce rapport figure dans le R. V. C., à la date du 20 avril 1798.

² Pierre Picot (1746-1822), pasteur et professeur de théologie à l'Académie.

³ Félix Desportes.

⁴ Cf. Fréd. BARBEY, *op. cit.*, p. 270, n. 2 ; HEYER, *L'Eglise de Genève* (1909), p. 88 et suiv.

En 1803, un nouveau deuil atteindra Martin. Il perdra sa fille, M^{me} Passavant, qui mourut à Bâle le 24 mars ¹, à peine âgée de 42 ans. Le 3 avril, Jacques Necker lui envoie de Coppet ses condoléances ; le 15, le procès-verbal de la Compagnie enregistre les remerciements de Martin pour l'intérêt que ses collègues lui ont témoigné « dans la dernière épreuve dont il a été visité », et une demande de congé de quatre semaines. En même temps, il prie la Compagnie de « permettre qu'il lise ses sermons au cas que sa santé l'y oblige ». La Compagnie lui accorde sa requête avec empressement et le remercie « d'avoir malgré son âge et la faiblesse de sa santé, attendu si tard à faire la demande de lire ses sermons ».

* * *

Pour terminer ce résumé de la carrière ecclésiastique de Jean-Ami Martin, il nous reste à parler de l'épisode qui en fut le point culminant et qui la couronna dignement.

Les Consistoires de l'Eglise réformée de France avaient été invités à se faire représenter au sacre et au couronnement de l'empereur Napoléon, fixés au 2 décembre 1804. Au nombre des invités figurait celui de Genève. L'album Revilliod contient la lettre d'invitation signée du secrétaire d'Etat, et celle de Marron, président du Consistoire du Département de la Seine, qui l'accompagnait, conçue en termes très aimables.

Le Consistoire de Genève, auquel Martin appartenait de droit en sa qualité de pasteur ², n'hésita pas à le désigner comme son délégué et lui accorda le titre de président du Consistoire, bien que cette charge fût hebdomadaire, comme celle du modérateur de la Compagnie.

Avant son départ, le Consistoire et la Compagnie délibérèrent longuement sur les objets sur lesquels le délégué aurait à prendre des informations, en particulier sur les vues du Gouvernement

¹ Suivant une obligeante communication des Archives d'Etat de Bâle.

² Le Consistoire était alors composé de tous les pasteurs de la ville en charge, d'un nombre égal de laïques nommés par cooptation, de trois membres de la Société économique et d'un membre de la Société de bienfaisance (H. HEYER, *L'Eglise de Genève*, p. 89).

français relativement au protestantisme ; il devrait s'efforcer de faire adopter la nouvelle version de la Bible élaborée par l'Eglise de Genève et surtout d'obtenir pour les proposants l'exemption définitive de la conscription. La Société Economique prenait à sa charge les frais du voyage.

Le Registre de la Compagnie et surtout le rapport de Martin qui y est annexé nous renseignent abondamment sur sa mission à Paris et sur ses résultats.

Parti le 21 novembre avec F.-G. Maurice, maire de Genève, Martin arriva à Paris le 28. Il se présenta le lendemain chez le Grand Maître des cérémonies et chez Portalis, ministre des cultes ; il ne trouva pas ce dernier, mais bien son secrétaire, Darbaud. De là, il se rendit au Consistoire de Paris, présidé par le pasteur Marron, où on lui fit le meilleur accueil et où on l'invita à présider les délibérations. Aux membres du Consistoire de Paris s'étaient joints les délégués des autres Consistoirs réformés, au nombre de vingt-cinq.

Le 2 décembre, Martin assista au couronnement et, quelques jours après, il fut présenté à l'empereur en même temps que ses collègues.

Mais ici il faut citer le rapport de Martin lui-même, tel qu'il le présenta à son retour aux corps ecclésiastiques ¹ :

« Ce fut le 2^e de Décembre que se fit cette cérémonie du Sacre et du Couronnement pour laquelle nous nous réunimes au Palais de la justice, rendez-vous de toutes les députations ; d'où nous nous rendîmes à l'Eglise de Notre Dame, qui n'en est pas éloignée. Vous n'attendez pas, Messieurs, une description de cette cérémonie vraiment auguste et qui offroit un grand spectacle, d'une assemblée de 15000 personnes composée de tout ce qu'il y a de plus grand dans l'opinion ; de la magnificence des ornemens qui décoroient l'église, de la variété, de la richesse des costumes, de l'effet d'une musique superbe exécutée par 500 musiciens. Vous avez pu voir ces détails dans les papiers publics, et je ne suis pas peintre. Les âmes religieuses auroient désiré peut-être que la Religion y parut d'une manière plus solennelle encore et plus imposante.

« Un des momens les plus intéressans fut celui où l'Empereur après son couronnement prononça lui-même à haute voix le

¹ R. V. C., K.K. 1795-1806, pièce annexe à la p. 453 : « Discours prononcé à la rentrée du Consistoire, le 17^e janvier 1805, par M^r le past Martin », p. 10 et suiv.

serment par lequel, en présence du Souverain Pontife, il prenoit l'engagement de maintenir la liberté des cultes, et qui fut suivi de grands applaudissements ; le verbal de cette séance a été signé quelques jours après chez le Secrétaire d'Etat par tous les députés, auxquels on a distribué des médailles en or et en argent de la grandeur d'un écu neuf, et qui doivent être envoyées à ceux qui n'ont pas pu les recevoir.

« Depuis ce jour là commencèrent les présentations des différens corps, et ce fut le 7^e décembre que nous fumes présentés à l'Empereur, le même jour que les autres députations. Nous en avions été prévenus le 5 au soir, et je fus prié par MM. mes collègues de porter la parole, en doutant cependant que nous fussions admis à parler, vu qu'il ne s'agissoit que d'une simple présentation. Si je n'avais vu que moi-même dans cette occasion, j'eusse craint de me charger d'une fonction dont je sentois toute la délicatesse ; mais mes pensées se rapportoient à vous, ma confiance fut en Dieu, je crus devoir conserver dans cette circonstance la place qu'on m'avoit accordée ; je me préparai à tout événement ; mais, peu accoutumé au langage des Cours, je m'assurai du suffrage de Mess^{rs} Mestrezat, Pictet-Turtin tribun et LeFort membre du Corps législatif, à qui je communiquai le discours que j'avois projeté de prononcer. Toutes les députations s'étoient rendues au Louvre, l'Empereur étoit sur un trône, dans une des grandes salles, environné de toutes les grandeurs et autorités.

« Les Préfets, les Maires, les Présidens des Conseils électoraux et de Cantons passèrent avant nous ; il ne restoit après nous que les Présidens des Chambres de commerce ; jusques là il n'y avoit point eu de discours, l'Empereur avoit lui-même adressé de tems en tems la parole. On nous invita à passer de même devant le trône, mais je ne sais comment en ce moment, malgré la juste défiance de moi-même, qui enchaîne le plus souvent mes facultés, je pris sur moi de m'arrêter devant l'Empereur et de lui adresser la parole, sans qu'il en eût été prévenu selon l'usage, sans en avoir demandé et obtenu la permission. Voici le discours que je prononçai et la réponse de l'Empereur :

« Sa Majesté vient de remplir le vœu que formoient depuis longtemps les Eglises Réformées de France, celui de pouvoir porter aux pieds du trône leurs hommages et l'expression de leurs sentimens. C'est avec une vive satisfaction que nous venons exprimer à S.M., pour nous et pour nos Eglises, notre respectueuse reconnaissance de la protection qu'Elle nous a accordée jusques à présent et la pleine confiance que nous fondons pour l'avenir sur le serment que S.M. vient de

prêter avec tant de solemnité, dont Elle a voulu que nous fussions les témoins, & par lequel en s'engageant à maintenir la liberté des cultes, Elle donne le calme aux consciences et assure la paix de l'Eglise. Nous souhaitons que tous les François de toutes les communions, que nous regardons tous comme nos frères, sentent comme nous le prix de ce bienfait ; nous le mériteron par notre gratitude, par notre fidélité, par la soumission aux lois dont nous avons constamment donné l'exemple. Puissent nos prières ferventes attirer sur Sa Maj^e, sur l'Impératrice, sur les Princes de la famille impériale, toutes les bénédictions du Monarque du monde ! Puisse Sa Maj^e, qui a déjà tant fait pour sa gloire, y ajouter bientôt le titre de Pacificateur de l'Europe entière, et n'avoir plus qu'à déployer ces vertus qui, en faisant le bonheur des peuples, font la véritable gloire des Souverains et font chérir la Puissance ! »

« J'ajoutai quelques mots pour rappeler à l'Empereur le moment où je l'avois reçu à la Bibliothèque de Genève, et il nous fit cette réponse :

« Je vois avec plaisir, réunis ici, les Pasteurs des Eglises Réformées de France ; j'ai lieu, d'après ce qui m'a été rapporté, de reconnoître la fidélité et la bonne conduite des Pasteurs et des Citoyens des différentes communions protestantes. Je veux bien qu'on sache que mon intention et ma ferme volonté est de maintenir la liberté des Cultes que j'ai jurée ; l'empire de la Loi finit où commence l'empire indéfini de la conscience ; la Loi ni le Prince ne peuvent rien contre cette liberté ; tels sont mes principes et ceux de ma nation ; et si quelqu'un des Princes de ma race appellés à me succéder oublioit le serment que j'ai prêté, et entraîné par l'inspiration d'une fausse conscience, venoit à le violer, je le voue ici à l'animadversion publique et je vous autorise à lui donner le surnom de Néron. »

« J'avouerai ingénument que j'éprouvai quelque satisfaction, en voyant l'effet qu'avoit produit mon discours sur l'Empereur lui-même, sur l'assemblée, et en recevant de mes collègues les témoignages les plus touchans de leur approbation ; je serai bien flatté si j'ai pu mériter la vôtre et si vous ne vous trouvez pas trop faiblement représentés dans cette circonstance.

« S. Ex^e Fouchet (*sic*), Ministre de la police, avoit autorisé et conseillé l'impression de mon discours et de la réponse de l'Empereur ; on crut devoir consulter là-dessus S.E. Portalis ; il ne fut pas de cet avis, soit que l'Empereur n'eût pas été prévenu, soit qu'il fût déterminé par quelque raison de ménagement. On en a fait une mention honorable dans une gazette allemande du 21 décembre, N^o 356.

« Nous devions être présentés de suite à l'Impératrice ; mais elle se trouva indisposée et ne nous reçut pas. Je fus invité à prêcher le 9^e décembre à l'église de St Thomas du Louvre ; j'avois pris un sermon à tout événement, quoiqu'avec l'intention de n'en pas faire usage ; je ne pus me refuser à la demande de Mess^{rs} les pasteurs de Paris ; j'ajoutai une péroraision sur la circonstance et je finis par des bénédictions aux différens ordres de personnes qui composoient l'assemblée.

« J'avois demandé, comme je l'ai dit, une audience particulière à S.E. Portalis ; elle me fut accordée le 11^e décembre... J'insistai... sur le maintien de notre organisation, sur l'exercice de la discipline ecclésiastique, sur le projet d'introduire et d'établir dans Genève les Dames de la Charité et sur l'exemption de la conscription militaire en faveur des étudiants en théologie... »

Suit l'exposé des considérations qu'il présenta sur ces différents sujets et la réponse de Portalis. Sur la question de l'exemption des étudiants en théologie, qui lui tenait particulièrement à cœur, cette réponse fut peu favorable. Martin fait ensuite un exposé de l'état des Eglises réformées de France, qui « présente bien des sujets de crainte et de sollicitude », et insiste sur la nécessité pour les pasteurs de se dévouer toujours plus à leur tâche, pour le progrès de la religion réformée.

Les discours échangés eurent un grand retentissement. On loua unanimement celui de Martin, et la réponse de l'empereur remplit de joie les protestants, qui y virent une déclaration en faveur de la liberté des cultes. Cependant, quand le professeur Picot proposa à la Compagnie de faire imprimer ces deux discours, « des considérations de prudence, présentées par M. Martin, dit le procès-verbal du 18 janvier, empêchèrent la Compagnie d'adopter cette proposition ». Ces raisons, Martin les a indiquées dans son rapport. Mais ses scrupules ne furent pas partagés par tous les publicistes¹.

¹ Les discours prononcés par Martin et par Napoléon ont été publiés par Rabaut le jeune en 1807 dans son *Annuaire ou répertoire ecclésiastique à l'usage des Eglises réformées et protestantes de l'Empire français* (Paris, 1807, in-8), p. 15 et suiv.

Le texte de l'*Annuaire* offre quelques variantes avec celui de Martin, insignifiantes dans le discours de celui-ci, plus importantes dans celui de l'empereur.

Rabaut ajoute en note : « Cette réponse (de l'empereur) fut insérée dans les journaux. » Le commentaire qu'il en fait montre l'impression profonde produite par ce discours « sur des auditeurs peu accoutumés à entendre de pareils dans la bouche des rois ».

A Paris, Martin avait présidé des conférences avec les présidents des Consistoires¹, obtenu une audience particulière de Portalis et avait eu des entretiens avec Darbaud, chef de la division des cultes protestants au Ministère des cultes, dont l'album Revilliod contient plusieurs lettres².

Martin repartit de Paris le 25 décembre et arriva à Genève le 1^{er} janvier. Fatigué de son voyage, le délégué ne put pas se présenter à ses mandants dès son arrivée. Le Consistoire et la Compagnie lui déléguèrent deux de leurs membres pour le féliciter et le remercier des peines qu'il avait prises et des services qu'il avait rendus à la religion protestante.

* * *

L'activité de Martin s'est déployée aussi dans d'autres domaines. Il collabora dans une large mesure à la nouvelle version de la Bible que la Compagnie avait entreprise depuis près d'un siècle : « Ce travail, commencé en 1721, retardé et suspendu par diverses circonstances, . . . revu plusieurs fois avec le plus grand soin » (c'est Martin lui-même qui nous le dit) parut enfin en 1805. La part qu'y prit Martin est marquée par Senebier dans sa notice nécrologique. Après avoir rappelé que son collègue aimait les belles-lettres et l'histoire, qu'il étudiait chaque jour les langues du Vieux et du Nouveau Testament et lisait les livres sacrés dans leurs textes originaux, il ajoute³ :

« Ce fut dans les charmes de cette occupation qu'il sentit davantage la nécessité de publier la nouvelle version françoise, que les pasteurs de Genève avoient faite de la Bible. Il ranima le zèle des commissaires chargés de la révision de cette traduction ; il se mit à leur tête ; il se chargea de la partie la plus pénible de ce travail ; il fit de nouvelles recherches sur tous les passages qui pouvoient offrir des doutes ; il rassembla les opinions de divers critiques, il en discuta les fondemens . . . Ce fut enfin M. Martin qui composa cette belle Préface qu'on lit à la tête de la nouvelle édition de la Bible. »

¹ Voir à ce sujet le « Résumé des conférences qui ont eu lieu à Paris entre les pasteurs présidens de Consistoire appellés par lettres closes pour assister au sacre et couronnement de LL.MM.II. (du 7 au 30 fri-maire) », annexé au R. V. C., année 1804, p. 454 et suiv.

² Darbaud informe entre autres, Martin, le 8 ventôse an 13 (27 févr. 1805), qu'il lui fait parvenir une lettre de change de fr. 1.258,60, montant de l'indemnité que l'Empereur lui a accordée.

³ P. xxvii-xxviii.

Rappelons aussi qu'il avait publié un *Catéchisme chrétien*, qu'il donna en 1805 un *Recueil de prières* qui eut plusieurs éditions, et qu'on imprima après sa mort ses *Dévotions à l'usage des familles* (Genève, 1810, 2 vol. in-8°).

* * *

Il nous reste enfin à dire quelques mots de son activité comme bibliothécaire. On la trouve résumée dans ce passage de la notice de Senebier¹ :

« M. Martin fut à sa place de bibliothécaire ce qu'il avait été partout ailleurs ; il fit de grandes études pour connoître le dépôt qui lui étoit confié, et il ne négligea rien pour le rendre utile à ceux qui y cherchoient des secours, par son aménité et ses conseils, comme par l'ordre qu'il y entretint. »

Le principal événement qui marqua le passage de Martin à la Bibliothèque fut la visite que Bonaparte y fit en 1797. Cet épisode nous a été conté par Ch. Borgeaud², avec le talent qu'il avait de tirer d'un menu fait des considérations d'ordre général. Il nous dit que Martin fit présenter par un écolier au général de l'armée d'Italie une pièce de vers en guise de compliment. L'album Revilliod ajoute à ce récit un petit complément. Il a conservé en effet deux lettres de François Calandrini à Martin ; dans la première, datée du 4 décembre 1797, cet ancien conseiller d'Etat suggère l'idée d'envoyer à Bonaparte, comme souvenir de sa visite, un exemplaire des œuvres de Burlamaqui, de la belle édition imprimée par Barrillot à Genève en 1748. Cette idée n'eut pas l'heur de plaire aux bibliothécaires, si l'on en juge par la teneur d'une deuxième lettre de Calandrini, datée du 26 décembre, où il enregistre avec mélancolie le refus qui lui a été opposé et à laquelle il a joint une « esquisse d'une missive » qu'il avait pris la peine de rédiger à l'adresse de Bonaparte pour être jointe à l'envoi. Calandrini avait tout prévu... sauf l'opposition des bibliothécaires.

¹ P. xxxix.

² Ch. BORGEAUD, *Une visite de Bonaparte au Collège de Calvin (22 nov. 1797)*, dans l'*Almanach du Bibliophile*, VI^e année, 1903 (Paris, 1905), p. 204-216.

C'est aussi aux fonctions de Martin comme bibliothécaire que se rapportent un des billets de Jacques Necker et plusieurs lettres de M^{me} de Staël, de Félix Desportes et de Pierre Prevost.

Les lettres de M^{me} de Staël fournissent une contribution intéressante à la connaissance de l'écrivain, en montrant avec quel soin elle se documentait. Il s'agit ici de la préparation de son ouvrage intitulé : *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, qui parut en 1800, en 2 volumes.

Voici trois lettres de 1799 caractéristiques à cet égard¹ :

« Ce vendredi » [Genève, 18 janv. 1799]²

« Voilà, Monsieur, la petite note que vous voulez bien accepter. Avez-vous un ouvrage intitulé histoire de la philosophie par Mr Des Landes en 4 volumes ? Je prendrois la liberté de vous le demander aussi. Vous m'avez inspiré une grande confiance dans votre bonté, la mélancolie est un lien entre les âmes sensibles ; on s'entend sans se connoître par des souvenirs et des impressions analogues. N'oubliez pas que vous m'avez promis de revenir me voir. C'est sans mélange de politesse que je vous le demande, je le souhaite pour moi. »

N. STAEL DE H.

[Genève, 24 janv. 1799]

« Je suis bien honteuse, Monsieur, de la peine que vous avez daigné prendre pour moi. Je me résigne à votre solution ; mais je vous demande la traduction ou l'original des autres œuvres de Cicéron, la traduction d'Aristote (je n'ai pas besoin que l'original soit à côté), Tibulle et sa traduction séparées. Si vous voulez, Térence et sa traduction, Tite-Live et sa traduction, Sénèque et sa traduction ; enfin sans vous gêner et bien à loisir, envoyez moi les meilleurs auteurs latins avec leur traduction à part ou réunies. Il vaut mieux puiser dans les sources que dans les commentaires. Je m'honorerai toujours de l'intérêt que vous aurez pris à mon travail. Mon père sera demain chez moi, vous devriez me venir voir un moment dans l'après dîner, vous me feriez un véritable plaisir. Mille compliments empressés. »

« Ce dimanche soir, Coppet » [15.7.1799]

« Je vous renvoie, Monsieur, un des deux volumes que vous avez bien voulu me prêter et je vous demande d'avoir la bonté

¹ La ponctuation étant à peu près inexistante dans les lettres de M^{me} de Staël, nous avons dû la rétablir pour en faciliter la lecture.

² Les dates entre crochets ont été ajoutées par Martin.

de me donner Machiavel en italien, excepté son histoire de Florence que je voudrois *en françois*. Je voudrois aussi en françois Guichardin et Fra Paolo. C'est la fin de mes importunités de cette année. N'avez-vous aucun bon écrit sur la formation de la langue italienne, l'époque où le latin a été changé en italien, une traduction du Pastor Fido, enfin tout ce qui peut me servir de guide dans l'examen de la littérature italienne ? Je ne me lasse point ni de recourir à votre bonté ni d'y compter.

Agréez mes compliments empressés. »

N. STAEL DE H.

Dès que son livre eut paru, l'auteur ne manqua pas d'en faire hommage à son obligeant correspondant, en l'accompagnant de ce billet :

« Ce 20 may, Copet » [1800]

« Je vous envoie, Monsieur, un exemplaire de l'ouvrage pour lequel vous avez bien voulu m'aider si utilement. Je désire bien qu'il vous paroisse digne de la bonté que vous m'avez témoignée.

Agréez l'hommage de ma haute considération. »

N. STAEL DE H.

Jean-Ami Martin ne crut pas devoir se dispenser de lire les deux volumes et d'en donner son avis à l'auteur ; il le fit même si rapidement que M^{me} de Staël pouvait lui écrire dix jours après :

« Ce vendredi 30 may »

« Je vous remercie extrêmement, Monsieur, d'avoir bien voulu lire avec intérêt mon ouvrage, et dans le moment où vous parlez de vous avec une si incroyable modestie, je trouve, moi, que je n'ai point reçu de lettres qui ait autant captivé mon attention, et, ce qui vaut bien mieux, c'est l'opinion de mon père, à qui je l'ai lue. Quand (*sic*) à vos observations sur ma manière de m'exprimer sur la religion chrétienne, je vous avouerai que j'incline fortement à l'opinion des sociniens, à celle que Rousseau exprime dans sa Profession de foi du vicaire savoyard. Il n'est point de livre dont j'aime autant la morale, mais c'est un livre pour moi du moins jusqu'à présent¹ — En vénérant votre piété, j'ai une si haute idée de votre raison que j'ose vous exprimer ce que je pense sur un sujet que j'aurois peut-être dû m'interdire de traiter avec tant de franchise. Mais le calvinisme me paroît si rapproché du déisme qu'il me semble qu'avec ces deux opinions on

¹ M^{me} de Staël n'a pas terminé sa phrase.

peut s'entendre et se parler sincèrement. Mon père est très sensible à votre souvenir, Monsieur, et je suis sûre qu'il chercherait avec empressement l'occasion de vous connoître plus particulièrement.

Agréez, Monsieur, l'assurance des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être

v.t.h. et t.o.s.

NECKER STAEL DE HOLSTEIN

Les relations épistolaires ne s'en tinrent pas là entre le bibliothécaire et l'écrivain, mais dans la suite elles eurent d'autres objets. Le 2 juin 1804, quelques semaines après la mort de son père, M^{me} de Staël écrit à Martin ce billet¹, qui est bien caractéristique de son esprit primesautier :

« Vous avez connu, Monsieur, les douleurs déchirantes de l'âme, vous n'avez rien souffert qui égale ce que je souffre. Tous les sentiments étoient confondus dans un seul, mon sort est foudroyé. Mon père a laissé 1200 livres tournois à la bibliothèque de Genève ; il y a fait d'autres présents immortels. Voulez-vous bien recevoir mon fils et M^r le professeur Schlegel, l'un des hommes les plus célèbres en Allemagne ; ils désirent de voir la bibliothèque et vous demanderont peut-être de leur en prêter quelques livres. Plaignez-moi, Monsieur, et priez pour moi celui qui doit vous écouter favorablement. »

NECKER STAEL DE H.

En 1806, quand elle donnera des représentations théâtrales au Molard, dans un appartement loué à cet effet², elle y invitera Martin :

« Vendredi »

« On dit qu'Agar est une pièce sensible et pieuse : cela suffisroit-il pour vous le proposer demain, Monsieur ? Si vous me dites oui, je vous enverrai un billet. Si Zayre ou Phèdre vous interressoit davantage, faites-le moi dire. Je serai honorée d'avoir un spectateur tel que vous. »

NECKER STAEL DE H.

Il paraît que Martin n'accepta pas l'invitation et demanda qu'on invitât son fils à sa place, ce qui lui valut ce billet :

¹ Il a été reproduit en fac-similé par Virgile ROSEL dans son *Histoire littéraire de la Suisse romande* (éd. illustrée, Neuchâtel, 1903, in-4), p. 474.

² Cf. Pierre KOHLER, *op. cit.*, p. 379-380 et 467-468.

[Genève, 18 mars 1806]

« J'inviterai Mr. votre fils pour Phèdre, Monsieur ; c'étoit déjà mon intention, mais c'étoit à un père comme vous que je dédiois mes enfants, et je déplaçois une femme pour que vous fussiez au 1^{er} banc. Mille hommages.

Ah ! moi aussi je représente le malheur, parce que je l'ai trop senti. »

* * *

Comme bibliothécaire, Martin se fit aussi le pourvoyeur de livres de Félix Desportes et lui fournit des renseignements. Le Résident le remercie en termes chaleureux :

« Genève, le 7 Fructidor an 4 de la République française, une et indivisible.

Félix Desportes, Résident de la République française près celle de Genève,

A Monsieur le professeur Martin

« J'ai reçu, Monsieur, la notice que vous avés bien voulu m'envoyer. Recevés en tous mes remerciemens... J'espère, Monsieur, que vous me pardonnerés d'en agir aussi librement avec vous. Vous m'avés donné tant de preuves de votre complaisance que je n'ay pas cru devoir balancer à en user en cette occasion... »

Recevés, Monsieur, les assurances de ma parfaite considération. »

Le 23 Germinal (12 avril 1796), Desportes lui communique une lettre de M. de Saint Léger « à laquelle vos connaissances et votre obligeance reconnue vous appellent seul à répondre... », et ajoute en post-scriptum :

« Je suis bien fâché que votre santé me prive du plaisir de vous offrir à dîner avec M^{de} Desportes. Dédommagez nous du moins en venant souvent nous voir. »

Et quelques semaines avant l'annexion :

« Ce 30 Pluviose » [18 fév. 1798]

« Au citoyen Martin, bibliothécaire à Genève.

« Toujours plus sensible à la continuelle obligeance du citoyen Martin, j'ai l'honneur de lui renvoyer les tomes 5 et 6 de l'histoire des Suisses... »

Je lui offre dans toute la sincérité de mon cœur mes salutations les plus fraternelles. »

Le 24 mars 1799, un an après l'annexion, Desportes écrira de Paris à Martin pour l'informer que, grâce à sa recommandation, le Directoire a décidé de les conserver, lui et LeCointe¹, dans leurs fonctions de bibliothécaires, et qu'il a fait des démarches en faveur de son frère. Le Résident se plaît à traiter son correspondant de « cher concitoyen » :

« Paris, ce 4 Germinal an 7 » [24 mars 1799]

« J'aurois beaucoup plutôt (*sic*) répondu à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, mon cher et respectable concitoyen, si le travail qui vous concerne eut été terminé aussi rapidement que je le désirois. Aujourd'hui que le rapport du Ministre ne peut plus être différé, je vous annonce avec un plaisir bien vif que j'ai sa parole que vous serez conservé, ainsi que le Cⁿ Le Cointre (*sic*), par un arrêté spécial du Directoire exécutif. L'opinion avantageuse, mais si justement méritée, que j'ai fait concevoir de vous et de votre collègue aux citoyens Reubell et Treilhard, leur a fait regarder la préférence qu'ils vous accordent à l'un et à l'autre, comme aussi utile pour la chose publique, qu'elle est honorable pour vous. Je m'applaudis d'avoir acquis un droit de plus à leur estime, en leur indiquant des choix qui leur sont si agréables.

M^{de} Counciller vous instruira des démarches que j'ai faites, de concert avec votre neveu, pour maintenir le citoyen votre frère², non pas dans la place qu'il avait obtenue, puisqu'il ne sera point, heureusement pour les Genevois, appellé de longtemps à l'exercer, mais dans les bonnes intentions que la Régie de l'enregistrement a manifestées à son égard. Il suffit que le Cⁿ Martin vous appartienne par les liens du sang, pour que j'emploie à le servir tout le crédit et tous les moyens qui sont en ma puissance.

Veuillez donc compter sur mes soins, mon très cher concitoyen, non seulement pour votre affaire, mais encore pour celle du Cⁿ votre frère, et agréez l'assurance de mon tendre et inaltérable attachement pour vous.

Félix DESPORTES

« Au citoyen Martin, Bibliothécaire, à Genève.»

¹ Jean LeCointe (1755-1813) était bibliothécaire, au même titre que Martin, depuis 1795.

² Ami-Pierre Martin (1735-1815), frère aîné de Jean-Ami, fut nommé du CC en 1770, directeur des Halles en 1777, puis receveur de la Chambre des blés et de 1796 à 1798 commissaire de cette même Chambre. Nous ne savons à quelle nouvelle fonction fait allusion Desportes. — Cf. L. SORDET, *Dictionnaire des familles genevoises* (ms. AEG), t. III, p. 883.

Parmi les correspondants de Martin figure aussi Pierre Prevost, dont nous avons déjà cité une lettre. Il y en a d'autres de ce grand savant, un des plus éminents représentants de la science genevoise à la fin du XVIII^e et dans le premier quart du XIX^e siècle. L'une est relative à un échange de livres proposé par Prevost à la direction de la Bibliothèque ; dans d'autres, il répond à des demandes de recommandation que Martin lui avait adressées en faveur de son fils cadet. En 1796, Prevost profite de la présence de Martin à Bâle pour lui parler de ses projets de publications et le prier de s'informer auprès d'un libraire de cette ville des conditions dans lesquelles il se chargerait d'éditer sa traduction de l'ouvrage d'Adam Smith : *Essays on philosophical subjects*, ainsi que d'autres travaux qu'il a en préparation. Dans ses messages, Prevost se montre un homme d'affaires avisé qui entend défendre ses droits contre les éditeurs. L'intervention de Martin n'aboutit pas, car la traduction de Smith parut à Paris en 1797.

* * *

L'existence de Jean-Ami Martin, si active et si bien remplie, en dépit d'une santé délicate, se termina en 1807. Il avait 71 ans.

Il préside encore la Compagnie comme modérateur le 24 avril 1807, et assiste aux trois premières séances du mois de mai. Mais à la séance du 22 mai, le modérateur « rapporte que Mr Martin est dangereusement malade depuis quelques jours » ; la Compagnie lui délègue deux de ses membres pour lui témoigner son affliction et lui apporter ses vœux de prompt rétablissement, et le Consistoire décide de faire insérer dans les prières publiques « une collecte¹ » en faveur du malade. Ces vœux ne devaient pas être exaucés : le 31 mai déjà, le modérateur annonçait à la Compagnie que Dieu avait retiré à Lui, le matin même, « notre vénérable doyen, M. J.-A. Martin, en déplorant la perte immense que fait la Compagnie ».

¹ C'est-à-dire une prière supplémentaire.

L'éloge funèbre que lui ont consacré ses collègues et qui a été rédigé par le professeur Pierre Picot, tel que le Registre de la Compagnie nous l'a conservé¹, constitue un portrait excellent du défunt. En voici les principaux passages :

Après avoir rappelé les principales dates de la carrière de Martin, le rédacteur continue en ces termes :

« Formé de bonne heure par une excellente éducation, par de bonnes études et par la connaissance du monde et des affaires que ses succès dans la société et ses voyages lui ont donné, M^r Martin étoit propre à tout, mais sa rare sensibilité pour le bien et son ardente piété lui ont fait chercher dans l'exercice du ministère évangélique la vocation qui s'assortissoit le mieux avec son caractère. Sa prédication, puisée dans les bonnes sources et alimentée par une grande connaissance de nos livres saints, étoit solide, onctueuse, édifiante.

(Suit une énumération de ses qualités : bienveillance, charité, discernement, tact, dévouement à ses amis, douceur, sagesse, modération, etc.)

« Si ces qualités éminentes ont brillé dans tout le cours de son ministère, c'est surtout dans les dernières années de sa vie qu'il les a déployées de la manière la plus utile pour notre patrie et pour cette Eglise. La révolution funeste qui avoit tout désorganisé lui présentoit les plus grands obstacles à surmonter ; le courage qu'il leur opposa, les ressources pleines de sagesse auxquelles il eut recours nous ont puissamment aidé à défendre nos institutions religieuses contre l'esprit d'innovation et à maintenir dans un état honorable le culte, la Compagnie et le Consistoire.

« A l'époque de notre réunion, une nouvelle scène se présentoit ; c'est avec un gouvernement nouveau qu'il falloit correspondre, c'étoit une autorité toute puissante dont il falloit étudier l'esprit, suivre la marche, flétrir les volontés. Comparés à l'empire immense sur lequel elle s'exerce, nous n'étions qu'un point imperceptible ; l'application des loix générales de la République françoise à notre état de choses contrarioit nos institutions, bouleversoit des usages adaptés à notre situation particulière, à nos besoins, et que le tems avoit consacrés ; la différence de religion de nos nouveaux maîtres d'avec la nôtre

¹ R. V. C., 31 mai 1807. — « Le secrétaire étant absent, Mr Picot a été chargé de la rédaction du registre. »

faisoit naître aussi de justes inquiétudes. Pendant quelque tems, la religion détachée par eux de l'Etat nous exposoit à mille contrariétés. Depuis l'époque du Concordat, les choses alloient mieux, mais des règlements généraux pour les Eglises protestantes de France exigeoient une activité et une prudence rares, pour nous faire excepter de cette uniformité de loix relatives aux Eglises de notre communion, dont l'effet eût été de nous désorganiser. Cette vigilance et cette prudence qui nous ont sauvés étoient, je le sais, l'esprit général de cette Compagnie, mais nous devons tous reconnoître que c'est à la sagesse de M^r Martin, à la prépondérance de son zèle et de ses lumières bien plus qu'à celle de son âge et du respect qu'il nous imprimoit, que ce bon esprit étoit dû ; aussi présidoit-il presque toutes les commissions essentielles, soit permanentes soit à tems, et en rédigeoit-il les rapports. La sagesse de vue et la netteté qui les distinguoient nous ont toujours frappés. Il étoit bien rare que la Compagnie... n'y souscrivît pas.

« La manière dont il s'acquitta de la commission dont elle le chargea de représenter à Paris notre clergé à l'époque du couronnement, le 2 déc^{bre} 1804, fut vraiment admirable. Choisi par l'assemblée des députés de toutes les Eglises protestantes de France comme leur orateur et leur président, il saisit avec tant d'adresse le moment d'adresser la parole au nouveau souverain, il parla avec tant de convenance, de sagesse et de dignité, que la réponse énergique qui lui fut faite, concernant la liberté des cultes et l'égalité de protection pour toutes les communions chrétiennes, dépassa la plus haute attente de toutes ces Eglises dont il fut l'organe. Le rapport qu'il nous fit à son retour de cette mission ne s'effacera jamais de notre mémoire. »

Le Registre mentionne ensuite l'assiduité de Martin aux séances de la Compagnie et du Consistoire, les catéchismes et les livres de piété qu'il a publiés et l'ouvrage auquel il travaillait et qui est resté inachevé.

« On s'est rappelé de même avec une vive reconnaissance le zèle qu'il a mis à surmonter tous les obstacles qui s'opposoient à la publication de la nouvelle traduction de la Bible et le travail considérable par lequel il a coopéré à la dernière revision de cet important ouvrage, commencé depuis près d'un siècle... »

« Enfin l'on a remarqué qu'il a également bien servi la chose publique dans son emploi de bibliothécaire. L'ordre qu'il a maintenu dans cet établissement, ses connaissances en bibliographie et ses travaux l'ont fait sous ce rapport bien mériter

des lettres et des sciences. Sa complaisance inaltérable et sa douce amérité ont constamment mérité la reconnaissance du public...

« S'il a obtenu et mérité comme homme public une grande considération qui n'a fait que s'accroître jusqu'au dernier moment de sa vie, il a été comme homme privé les délices de ses amis, de ses parens et de toutes ses relations...

« Sa mélancolie habituelle, fruit des traverses et des malheurs qu'il avoit essuyés et de sa modestie qui l'abusoit sans cesse en le représentant à lui-même comme s'il étoit dans un état de décadence, sa mélancolie ajoutoit à l'intérêt qu'il inspiroit, tout en affligeant ceux qui ne pouvoient le détromper.

« Il a officié à Saint-Pierre la veille du jour où il tomba malade... »

Et voici, pour terminer, quelques lignes de la notice de son collègue et ami Senebier qui montrent quelle était la popularité de Jean-Ami Martin :

« Son convoi funèbre fut accompagné par la plus grande partie de ses compatriotes, qui se plaignoient de leur perte ; les boutiques, les ateliers fermés dans les rues que l'on traversa, annonçoient le deuil général de toute la ville. »

Il fut enseveli au cimetière de Plainpalais.
